

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-08

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Campagne de financement participatif de Mathieu Dubois, dans le cadre de la convention de partenariat avec MiiMOSA – Soutien du Parc

Le Président expose,

Considérant que lors de la séance du 6 novembre 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a été informé du partenariat avec la plateforme de financement participatif MiiMOSA ;

Considérant que la mesure II.1.1 de la Charte « Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles » a pour objectifs de valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des spécificités liées au territoire, ainsi que de favoriser l'installation d'exploitants agricoles ;

Le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales a, entre autres missions, le développement économique, et notamment agricole, du territoire.

Dans ce cadre, le Parc a signé, fin 2019, une convention de partenariat avec la plateforme de financement participatif MiiMOSA, première plateforme dédiée aux projets agricoles et alimentaires. Le financement participatif permet, en premier lieu, aux porteurs de projet de financer leur projet par un apport en fonds propres. Il permet bien souvent de boucler le plan de financement d'un projet et a un effet levier auprès des banques. Il apporte, en second lieu, de la visibilité au projet et permet aux porteurs de projet de gagner en notoriété et de développer des opportunités commerciales.

Par cette convention de partenariat avec MiiMOSA, le Parc s'est engagé à soutenir les projets localisés sur son territoire qui respectent la Charte du Parc. Le Parc, alors « mentor » du projet, relaie les campagnes de financement sur son site Internet et ses réseaux sociaux. Il participe ainsi concrètement au développement de projets agricoles en leur permettant de gagner en visibilité.

Le Parc a été sollicité par un porteur de projet agricole, Mathieu Dubois, qui souhaite redévelopper une activité apicole sur la commune de Rosans.

Après une première expérience en apiculture entamée en 2002, M. Dubois a dû cesser son activité pour raison de santé. Toujours aussi passionné par l'apiculture, il souhaite aujourd'hui reprendre son activité en lui donnant de nouvelles orientations. Il va réduire le nombre de colonies pour mieux valoriser sa production. Il souhaite également travailler sur des produits transformés (nougat, biscuits...) et développer des ateliers pédagogiques pour sensibiliser le grand public et les scolaires au rôle des abeilles et à la nécessité de préserver leur environnement.

La chargée de mission agriculture et pastoralisme a rencontré le porteur de projet le 07/10/2020 pour s'assurer que le projet répond aux différents critères motivant le mentorat du Parc.

Le projet respecte les valeurs d'ancrage territorial, de préservation et de valorisation de l'environnement, de solidarité. Monsieur Dubois apporte une importance particulière à la qualité de l'environnement de ses ruches. Il souhaite travailler avec des acteurs économiques locaux, que ce soit pour s'approvisionner en matières premières et pour commercialiser sa production. Sa première expérience en apiculture lui a permis de réorienter son projet pour mieux concilier vie professionnelle et vie privée, tout en veillant à l'équilibre économique de son activité.

Le Président propose que le Parc soutienne ce projet en se positionnant en « mentor » et en relayant sa campagne de financement participatif sur les réseaux sociaux et le site Internet du Parc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre du mentorat.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

